

AVIS PUBLIC
A TOUS LES CONTRIBUABLES,
DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE TRIENNAL
D'ÉVALUATION FONCIÈRE

2019

Avis est par les présentes donné par le soussigné, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Waterloo, devant être en **vigueur pour son premier exercice financier soit pour l'année 2019**, a été déposé à mon bureau le 27 août 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance peut le consulter sur le site internet de la Ville sous l'onglet «Évaluation municipale» à droite sur la page d'accueil.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le **1^{er} mai 2019**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

MRC de la Haute-Yamaska
142 rue Dufferin, bureau 100
Granby Qc J2G 4X1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-86 de la MRC de la Haute-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À WATERLOO, CE 20 novembre 2017

Louis Verhoef
Greffier